

**Tunis le : 30/04/2010**

## **COMMUNIQUE**

Vu les réévaluations récentes du rapport bénéfices –risques de l'utilisation des spécialités contenant du « bufexamac » qui a été estimé défavorable,

Vu qu'il n'existe pas d'incidents majeurs avérés en Tunisie liés à l'utilisation de ces produits,

Le Ministère de la Santé Publique a décidé par mesure de précaution de procéder au retrait progressif de toutes les spécialités pharmaceutiques contenant du « bufexamac » commercialisées en Tunisie.

Le retrait définitif se fera dans un délai de six mois (30 Octobre 2010).

Au cours de cette période transitoire, le Ministère de la Santé Publique a recommandé aux médecins de ne plus instaurer ou renouveler de médicaments contenant du « bufexamac » et aux pharmaciens de ne plus conseiller ces médicaments .

Le Directeur Général  
de la Pharmacie et du Médicament  
Signé: Dr Kamel IDDI

**Liste des Médicaments contenant du « bufexamac » commercialisés en Tunisie**

Nom de la spécialité	Nom du Laboratoire Fabricant
Parfederm	Pharmaghreb
Bufal	Simed
Bufemac	Opalia